



6.7.2020

---

## Suivi de la mise en œuvre des mesures liées au CO-VID-19

---

### Résumé pour la direction du rapport de monitoring 4

---

#### Informations concernant le suivi

Ce document résume les résultats du suivi de la mise en œuvre des concepts et des mesures de protection. Ce suivi vise à fournir une vue d'ensemble de l'évolution de la pandémie et, surtout, de la mise en œuvre des mesures et recommandations du Conseil fédéral. Cette approche doit permettre d'identifier d'éventuels points faibles.

Les informations relatives à ce suivi sont basées sur les données de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), des autorités cantonales, des exploitants d'infrastructures critiques (CFF SA, CarPostal SA, Swisscom, etc.), d'associations sportives ainsi que de sondages représentatifs auprès de la population et des entreprises. Ce rapport est réalisé par la Centrale nationale d'alarme (CENAL). La période de suivi considérée ici va du 20 juin au 3 juillet 2020.

#### Indicateurs épidémiologiques

En raison de l'évolution de la maladie, il faut compter un délai de 11-13 jours entre l'infection effective et la déclaration de la maladie. Afin d'évaluer les effets des assouplissements du 6 juin, on a comparé les semaines 24 et 26. Les cas déclarés dans la semaine 25 comprennent des infections datant d'avant et d'après les assouplissements, raison pour laquelle les chiffres de cette semaine n'ont pas été pris en compte.

Les effets des assouplissements sont nettement visibles : le nombre de cas confirmés en laboratoire est passé de 141 (S24) à 354 (S26). Le nombre d'hospitalisations a également augmenté, passant de 4 à 11. Le taux de reproduction effectif  $R_e$  était de 1,2 dans la S23 et de 2,1 dans la S25, ce qui représente une forte augmentation et le situe nettement au-dessus du seuil critique de 1,0.<sup>1</sup> Le nombre de décès a baissé de 3 (S24) à 1 (S26). Compte tenu de l'évolution de la maladie, il faut s'attendre à une nouvelle augmentation des décès.

Alors qu'au début de l'épidémie, c'étaient surtout les personnes âgées qui étaient testées positives, ce sont actuellement principalement les classes d'âge de 20-39 ans qui marquent une forte augmentation. Cela peut indiquer une plus forte transmission dans ces classes d'âge ou être lié à l'augmentation du nombre de tests au sein de celles-ci et à la détection de cas asymptomatiques (p.ex. par le traçage des contacts).

Le nombre de cas COVID-19 en isolement était de 531 le 3 juillet 2020. Ces cas ont entraîné la mise en quarantaine de 2870 personnes ayant été en contact avec ceux-ci, ce qui correspond à 5,4 contacts par cas, en moyenne.

---

<sup>1</sup> Estimé sur la base du modèle statistique de l'EPFZ <https://ibz-shiny.ethz.ch/covid-19-re/>.

Le délai de 11-13 jours entre l'infection et la déclaration est déjà pris en compte dans le modèle statistique.

### **Comportement de la population / mise en œuvre des mesures ordonnées : transports publics**

Les données de mobilité obtenues sur la base des cartes SIM montrent que le nombre moyen de kilomètres parcourus se situe à un niveau normal. Les transports publics sont toutefois moins utilisés<sup>2</sup>, et leur fréquentation reste inférieure à celle de l'année dernière, toutefois en augmentation.

Les organisations et institutions de transports publics indiquent que les mesures de protection des employés et de la population ont bien été mises en œuvre. Avec toutefois quelques exceptions : en raison de l'augmentation de la mobilité des pendulaires dans les transports publics, les mesures de protection (notamment la distanciation) ne peuvent pas être respectées aux heures de pointe.

### **Comportement de la population / mise en œuvre des mesures ordonnées : cantons**

Les appréciations des cantons ont sensiblement baissé par rapport au précédent rapport de monitoring. Ainsi, presque la moitié des cantons estiment la mise en œuvre par la population comme « insuffisante ».

En raison du manque de coopération (indication d'un faux nom, etc.) et de l'augmentation du nombre de cas, les cantons sont confrontés à des difficultés croissantes pour le traçage des contacts.

Le port obligatoire du masque dans les transports publics est salué par les cantons. Certains cantons souhaitent le port obligatoire du masque à l'échelle nationale dans tous les endroits où une distance de 1,5 mètre ne peut pas être respectée.

### **Sondage auprès de la population / des entreprises**

L'Office fédéral de la santé publique a mandaté l'entreprise d'études de marché DemoSCOPE pour la réalisation et l'analyse de plusieurs sondages représentatifs en Suisse auprès de la population et des entreprises. Ce deuxième sondage montre que les connaissances relatives aux mesures de protection augmentent. Parallèlement, on constate que plus de la moitié des entreprises indiquent, durant la même période, « Ne sait pas / pas d'indication » concernant les mesures qu'elles considèrent efficaces.

Pour tout complément d'information : [info@babs.admin.ch](mailto:info@babs.admin.ch)

---

<sup>2</sup> Données CFF SA et CarPostal SA.